INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Mise en œuvre concrète et utilisation effective de la déclaration pays par pays



Lancée en 2015 lors de la troisième conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) est un programme conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la fiscalité internationale. Les experts IISF collaborent avec des responsables de l'administration d'accueil afin de leur apporter une assistance pratique et concrète selon une démarche d'apprentissage par la pratique sur des dossiers de vérification réels.

Cette initiative s'inscrit à l'appui du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales (EMN). L'initiative IISF contribue au Programme d'action des Nations Unies pour le financement du développement et favorise la réalisation des Objectifs de développement durable visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer une demande d'assistance IISF en remplissant un formulaire de demande d'assistance accessible en ligne via le Portail IISF.



Mise en œuvre concrète et utilisation effective de la déclaration pays par pays

Les pratiques de BEPS et les pratiques abusives en matière de prix de transfert ont été sources de difficultés pour de nombreux pays, en particulier des pays en développement dont l'accès aux informations émanant des EMN est limité. La déclaration pays par pays (Action 13 du Projet BEPS) permet aux autorités fiscales de se procurer des informations utiles sur les activités des EMN afin d'évaluer les risques en matière de prix de transfert et autres risques liés à des pratiques de BEPS, et de déterminer comment utiliser au mieux les ressources disponibles pour les vérifications fiscales.

Compte tenu de son importance en tant qu'outil de transparence fiscale, la déclaration pays par pays a été considérée par les pays en développement comme une priorité de rang élevé. Certains d'entre eux ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de la déclaration pays par pays. Beaucoup d'autres n'ont toutefois pas encore mis en place tous les éléments requis pour pouvoir recevoir des déclarations pays par pays.







Comment cela fonctionne-t-il?

Les administrations d'accueil formulent une demande d'assistance au titre d'un programme pilote sur la mise en œuvre concrète et l'utilisation effective de la déclaration pays par pays en remplissant un formulaire de demande d'assistance en ligne qui est transmis au Secrétariat de l'initiative IISF. Le Secrétariat recherche ensuite l'expert approprié dans son réseau d'administrations partenaires ou au sein du Vivier d'experts IISF.

Les experts IISF accompagneront les pays en développement dans la mise en œuvre concrète et l'utilisation effective des déclarations pays par pays. Des experts expérimentés déployés travailleront en étroite coopération avec les administrations fiscales nationales, en leur prodiguant des conseils sur le recueil et le traitement des déclarations pays par pays. Les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer aux agents locaux ni à effectuer des vérifications auxquelles les vérificateurs de l'administration d'accueil ne seraient pas associés. Le soutien procuré par les experts IISF consiste uniquement à encadrer et/ou conseiller les agents locaux.

Des efforts de renforcement des capacités ont été engagés pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le standard de l'Action 13 du Projet BEPS pour pouvoir recevoir des déclarations pays par pays. Les programmes IISF viendront compléter ces efforts par un accompagnement à la mise en œuvre concrète et à l'utilisation effective des déclarations.

Les programmes IISF se concrétisent généralement par une assistance sur place à intervalles réguliers, s'articulant autour de plusieurs missions d'une ou deux semaines, pour une durée totale de 18 à 24 mois, complétées le cas échéant par une assistance à distance.

Les experts issus du Vivier IISF qui assument des missions IISF sur la déclaration pays par pays doivent posséder:

- une expérience des pratiques de BEPS et de la planification fiscale agressive
- une expérience de l'utilisation des informations figurant dans les déclarations pays par pays à des fins d'évaluation des risques
- une expérience de l'échange de renseignements et de l'analyse des politiques fiscales
- une expérience de l'utilisation de données spécifiques sur les contribuables et d'informations confidentielles
- une expérience de la conception juridique ou de l'analyse économique des mesures fiscales en lien avec les transactions commerciales internationales
- une solide expérience de la conception de la législation et/ou de la politique dans le domaine de la fiscalité internationale des entreprises ou de la planification fiscale dans le secteur privé en lien avec les EMN

Confidentialité

Les experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des renseignements fiscaux confidentiels sur des contribuables. Cette situation est source de risques en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts, risques auxquels il faut parer dans les termes de référence du programme IISF, et qui seront traités, dans la mesure du possible, en amont, pendant et à l'issue de chaque programme.

Plusieurs solutions sont envisageables pour régler les problèmes de confidentialité comme, par exemple, la suppression des informations qui permettent d'identifier le contribuable faisant l'objet du contrôle ou la conclusion d'accords de confidentialité entre l'administration fiscale d'accueil et l'expert IISF.

Financement

Le Secrétariat de l'initiative IISF assure le financement pour tout ou partie des programmes IISF, avec le soutien de son réseau d'administrations partenaires et/ou des donneurs. Ces financements peuvent être complétés par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts pourra être envisagé.